Cartes multicourses pour les transports publics

Remarques générales

Le Conseil communal de Boudry a décidé de subventionner les cartes multicourses, car il souhaite offrir une prestation particulière à sa population à qui cette offre est exclusivement réservée.

Versement de la subvention

Les titres de transport doivent être achetés au tarif plein dans les points de vente habituels et présentés ensuite à l'Administration communale qui versera la subvention.

- Rabais de 25 %, équivalent à CHF 4.50 par carte de 6 courses pour 1-2 zones, soit CHF 13.50 au lieu de CHF 18.00. Pour bénéficier de la subvention, les cartes doivent impérativement être oblitérées au moins deux fois à un arrêt situé sur le territoire communal.
- Les cartes de 3 zones ou plus bénéficient également d'une réduction qui est toutefois limitée à CHF 4.50

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

Boudry, le 21 juillet 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire	La présidente
Jean-Pierre Leuenberger	*Marisa Braghini*